



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 3001

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation dramatique des dons d'organes dans notre pays et sur les conséquences graves pour les transplantations. La réforme du système français de transplantation d'organes et de tissus a prévu d'aller dans le sens de la rationalisation, par l'harmonisation des règles de fonctionnement des intervenants ; de la transparence, tant dans les critères d'inscription sur les listes d'attente que dans les modalités d'attribution des organes entre les équipes ; de la sécurité, par la mise en place d'une connexion entre les fichiers des organes et ceux des tissus ; de l'évaluation des activités de transplantation, par la création d'un comité de transparence et par la définition de règles de sécurité sanitaires impératives. Cependant, s'inscrivant dans l'esprit de la réforme des lois bioéthiques, elle lui demande les mesures qu'elle compte prendre d'urgence pour aboutir dans les meilleurs délais à un fort encouragement au don d'organe dans le respect du choix de chacun.

Texte de la réponse

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes a connu une progression importante ces dernières années. Le nombre de greffes a augmenté de 38 % entre 2000 et 2006. En 2006, 1 442 donneurs ont été prélevés, soit un taux de prélèvement de 23,2 par million d'habitants. Entre 2005 et 2006, l'activité de greffe a augmenté de 4,5 % et l'activité de prélèvement de 5,1 %. Ces résultats encourageants en font une thérapeutique reconnue et encore inégalée. Pourtant, malgré cette progression, la France reste en situation de pénurie d'organes : en 2007 plus de 13 400 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente ; environ 4 600 d'entre elles seulement ont pu être greffées. Près de 350 patients sont décédés faute de greffons. C'est pourquoi, chaque année, lors de la Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe qui se tient le 22 juin, l'Agence de la biomédecine sensibilise le grand public au don d'organes et lui rappelle l'importance de prendre position sur cette question de santé publique. En 2007, le message principal de la communication de l'Agence de la biomédecine était la transmission de sa position pour ou contre le don d'organes à ses proches. Cet axe pédagogique était développé depuis plusieurs années. En 2008, à l'occasion de la 8e Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe, une nouvelle thématique va investir la communication de l'Agence : en plus de transmettre sa position à ses proches, il s'agit d'inciter ses proches à faire connaître leur propre position à chacun d'entre nous. Le dispositif prévu autour du 22 juin ciblera une cible adultes et une cible jeunes (16-25 ans). Le plan d'actions à destination des adultes comportera une campagne TV, un programme spécifique de relations presse pour la presse « senior » (plus de 60 ans) et un soutien en radios locales avec des chroniques prêtes à être diffusées. Le plan d'actions à destination des jeunes comportera une campagne radio et des relations presse dédiées. L'Agence de la biomédecine valorisera également le rôle des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés des jeunes sur le don d'organes, dans la continuité de la communication enclenchée avec la publication du décret du 18 décembre 2006 relatif à l'information des jeunes. Un communiqué de presse à destination de la presse médicale sera diffusé en septembre 2008 pour rappeler notamment l'existence de l'espace « Médecins traitants » sur le site de l'Agence de la biomédecine et des outils qui sont mis à leur disposition. Des partenariats vont être reconduits pour démultiplier l'information, dans le milieu éducatif, avec

l'UNAF, la Mutualité française et les mutuelles étudiantes. Des outils (guides et affiches) reprenant la création, l'univers et les messages des spots TV vont être mis à la disposition des coordinations hospitalières de prélèvement et des associations. Enfin, le 22 juin 2008 fera la promotion des deux sites Internet enrichis s'adressant chacun à une cible www.dondorganes.fr (adultes) et www.ledonlagreffeetmoi.com (jeunes). Suite à la campagne de 2007, 9 personnes sur 10 en France se souviennent avoir entendu parler du don d'organes dans les media. Les opinions sur le don d'organes se consolident : 92 % des Français de seize ans et plus sont en faveur du don d'organes. Plus de la moitié des Français (56 %) ont discuté du sujet avec leurs proches (évolution de 6 points par rapport à 2006). toutes les informations sont disponibles sur le site www.agence-biomedecine.fr.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3001

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 août 2007, page 5243

Réponse publiée le : 11 mars 2008, page 2142